



**Conseil Municipal du 08 décembre 2025
Salle du Conseil Municipal à Villemur-sur-Tarn**

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

Berger Levrault

ID : 031-213105844-20251208-DELIB2025101-DE

Extrait du Registre des Délibérations

Délibération 2025-101

Subvention exceptionnelle à l'Association « Cyclo Loisir »

L'An deux mille vingt-cinq et le lundi 08 décembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 1^{er} décembre 2025.

Présents

M. Jean-Marc DUMOULIN, Mme Agnès PREGNO, M. Georges CHEVALLIER, Mme Florence DELTORT, M. Daniel REGIS, Mme Corine BRINGUIER, M. Jean-Michel MICHELOT, Mme Nadine RIAL, Mme Christiane RASCAGNERES-PLAZA, Mme Hélène BOURRUST, M. Philippe VIGUIÉ, M. Philippe SANCHEZ, M. Dominique MARIN, M. Michel SANTOUL, Mme Brigitte BERTO, Mme Caroline VILLA, M. Alain BALLO, Mme Louise MICARD, Mme Pierrette BRINGUIER.

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme Aurore DUQUENOY a donné pouvoir à Mme Agnès PREGNO,
M. Marc SENOUQUE a donné pouvoir à M. Daniel REGIS,
M. Claude CAUSSE a donné pouvoir à Mme Christiane RASCAGNERES-PLAZA,
Mme Bernadette BALAGUE a donné pouvoir à Mme Pierrette BRINGUIER,
Mme Virginie DOS SANTOS a donné pouvoir à M. Jean-Michel MICHELOT,
Mme Christine POMMEREUL a donné pouvoir à Mme Florence DELTORT,
M. Franck MORENO a donné pouvoir à Mme Corine BRINGUIER,
Mme Danielle FOLLEROT a donné pouvoir à M. Georges CHEVALLIER,
M. Farid MASMOUDI a donné pouvoir à M. Jean-Marc DUMOULIN.

Conseiller absent

M. Patrice BRAGAGNOLO

Secrétaire de séance

Mme Florence DELTORT

Membres en exercice - 29 | Membres présents - 19 | Pouvoirs - 09 | Membres absents – 01

Exposé

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, l'association « Cyclo Loisir », organise, comme chaque année, une randonnée ouverte à tous courant mars.

Afin de permettre à l'association de maintenir cette manifestation, Monsieur le maire propose à l'assemblée de voter une subvention exceptionnelle, à l'association « Cyclo Loisir », d'un montant de 200€.

Monsieur le Maire rappelle que les Conseillers Municipaux présents dans les organes dirigeants d'une association ne doivent pas prendre part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2025-019 en date du 07 avril 2025 portant adoption du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2025 ;

Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Municipal, DECIDE :

- **D'approuver** le versement de la subvention exceptionnelle de 200 € à l'association « Cyclo Loisir », tel que décrit supra ;
- **D'imputer** cette dépense sur le compte 65748 (chapitre 65) du budget principal 2025 ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Résultats du vote

Votants – 28 | Pour – 24 | Contre – 00 | Abstention – 04

La Secrétaire de séance,

Florence DELTORT



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marc DUMOULIN